

Département **AIN**
Arrondissement **BELLEY**
Canton **LAGNIEU**

COMMUNE DE BLYES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 mars 2008

Nombre de Conseillers :

- en exercice 15
- présents 15
- votants 15

Objet :

Compte rendu de séance

N° 1343

L'an deux mille huit, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blyes s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RAVASSEAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Philippe RAVASSEAU, René DUSSERT, Michel DUSSERRE-BRESSON, Sophie VALENTE, Danielle RAVASSEAU, Patricia PRESUTTO, René SCHONARD, Françoise PELEGRIN, Marie CREPALDI, Isabelle LAVIRON, Jérôme DOCHE, Bruno FIORI, Thierry GAILLARD, Stéphane NAGY, Gérard PEYRONNET, Denis ROBICHON.

Etait absente excusée : néant.

Le Conseil Municipal conformément à l'article L 181-11 du Code des Communes, a désigné le secrétaire de cette séance en la personne de Madame Marie CREPALDI.

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette séance a été affiché à la porte de la Mairie le 21 mars 2008, que la convocation du Conseil avait été faite le 17 mars 2008.

Le Maire,
René DUSSERT

Après l'installation du nouveau Conseil Municipal par Monsieur Jean Philippe RAVASSEAU, maire sortant,

Madame Danielle RAVASSEAU prend la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Maire. Mesdames Sophie VALENTE et Françoise PELEGRIN, Messieurs Michel DUSSERRE-BRESSON et René SCHONARD sont désignés assesseurs pour les opérations de vote. Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est rendu à l'isoloir muni d'un bulletin et d'une enveloppe, puis, a déposé dans l'urne son enveloppe.

Les quinze conseillers ont pris part au vote ; le dépouillement a constaté 1 bulletin blanc, la majorité absolue se situe donc à huit voix. Monsieur René DUSSERT obtient 9 voix et Monsieur Jérôme DOCHE, 5 voix. Monsieur René DUSSERT est proclamé Maire; il est immédiatement installé.

Monsieur le Maire, René DUSSERT, prend ensuite la présidence de la séance pour procéder à la détermination du nombre des adjoints et à leur élection.

Il indique qu'une commune de l'importance de Blyes peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum, et doit disposer au minimum d'un adjoint. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote au vu de ces éléments Le dépouillement donne les résultats suivants :

- ✓ Pour 4 adjoints : 11 voix
- ✓ Pour 2 adjoints : 2 voix
- ✓ Pour 3 adjoints : 1 voix
- ✓ Bulletin blanc : 1

Le conseil municipal de Blyes a donc décidé, par 11 voix pour, de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

Il est procédé ensuite à l'élection des adjoints avec les mêmes assesseurs et selon les mêmes dispositions que pour l'élection du Maire.

Premier adjoint : Les quinze conseillers ont pris part au vote ; le dépouillement n'a constaté aucun bulletin blanc, la majorité absolue se situe donc à huit voix. Monsieur Michel DUSSEYRE-BRESSON obtient 9 voix et Monsieur Denis ROBICHON 6 voix. Monsieur Michel DUSSEYRE-BRESSON est proclamé premier adjoint; il est immédiatement installé.

Deuxième adjoint : Les quinze conseillers ont pris part au vote ; le dépouillement a constaté un bulletin blanc, la majorité absolue se situe donc à huit voix. Madame Sophie VALENTE obtient 9 voix et Monsieur Denis ROBICHON 5 voix. Madame Sophie VALENTE est proclamée deuxième adjoint; elle est immédiatement installée.

Troisième adjoint : Les quinze conseillers ont pris part au vote ; le dépouillement n'a constaté aucun bulletin blanc, la majorité absolue se situe donc à huit voix. Madame Danielle RAVASSEAU obtient 9 voix et Monsieur Denis ROBICHON 6 voix. Madame Danielle RAVASSEAU est proclamée troisième adjoint; elle est immédiatement installée.

Quatrième adjoint : Les quinze conseillers ont pris part au vote ; le dépouillement n'a constaté aucun bulletin blanc, la majorité absolue se situe donc à huit voix. Madame Patricia PRESUTTO obtient 8 voix, Monsieur Gérard PEYRONNET, 6 voix et Monsieur Denis ROBICHON 1 voix. Madame Patricia PRESUTTO est proclamée quatrième adjoint; elle est immédiatement installée.

Le Procès Verbal de ces élections a été réglementairement déposé au secrétariat de la Mairie et à la Sous Préfecture de Belley.

Le Maire, René DUSSEYRE

M. DUSSEYRE-BRESSON

S. VALENTE

D. RAVASSEAU

P. PRESUTTO

R. SCHONARD

F. PELEGRIN

M. CREPALDI

I. LAVIRON

J. DOCHE

B. FIORI

T. GAILLARD

S.NAGY

G. PEYRONNET

D. ROBICHON